

Les zones ripariennes

Objectif	<p>Créer des zones tampon autour des nappes/cours d'eau</p> <p>Fournir des habitats riches en espèces</p>
Groupe cible	<p>Toutes les fermes gérant des terres adjacentes à des nappes/cours d'eau devraient appliquer cette mesure.</p>
Description de la mesure	<p>Les zones ripariennes doivent avoir une largeur minimale de 10 m, mais peuvent atteindre 50 m.</p> <p>En règle générale, il est recommandé de développer des arbustes dans les 10m autour des nappes d'eau. De vastes prairies peuvent aussi entourer les nappes d'eau.</p> <p>Aucun fertilisant et pesticide ne doit être répandu sur les zones ripariennes afin qu'elles remplissent leur rôle de zone tampon. Si les zones ripariennes sont gérées de manière intensive, elles doivent être fauchées de manière alternée, c'est-à-dire un an d'un côté et un an de l'autre.</p>
Lieu de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Le long des ruisseaux, des rivières ou de toutes autres nappes d'eau
Qualité de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> Largeur minimale de 10 m La zone doit avoir une végétation gérée de manière extensive
Effets sur la biodiversité (écosystèmes, espèces, biodiversité du sol)	<p>Ces larges bandes de végétation le long des nappes d'eau servent de zone tampon entre les terres cultivées et les écosystèmes naturels. Le plus important bénéfique est la diminution de la lixiviation des nutriments et des pesticides dans l'eau.</p> <div style="display: flex; align-items: center;">  <p>Lors des travaux agricoles, les zones ripariennes offrent également une protection et un refuge pour les insectes, les lièvres et les perdrix. Ce sont également des habitats et des aires d'hivernage pour de nombreux insectes. Cette végétation est particulièrement importante pour le développement de nombreuses libellules et papillons.</p> </div>
Autres effets positifs / bénéfiques pour l'agriculteur	<p>D'après la réglementation européenne, une zone riparienne d'au moins 5 m doit être mise en place. (Attention aux éventuelles réglementations nationales spécifiques à certaines zones). L'utilisation de pesticides et d'engrais étant interdite, ces zones peuvent être des sites précieux pour le déploiement de mesures en faveur de la biodiversité. À partir de 2019, ces zones non agricoles seront obligatoires à minimum 5 m du nappes/cours d'eau (l'entretien des bandes de fleurs et des taillis à rotation courte sera autorisé)</p> <ul style="list-style-type: none"> Diminution de l'eutrophisation des nappes d'eau (essentiel pour la santé humaine) La couverture végétale permanente permet de lutter contre l'érosion, en particulier sur les pentes abruptes.

Indicateurs / données clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Largeur minimum de 10m ▪ Longueur
Risques et autres recommandations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les zones ripariennes, il est interdit de couper des arbustes et des arbres indigènes. Cependant, il faut entretenir ces structures régulièrement pour empêcher l'invasion de nuisibles (mauvaises herbes ou insectes).
Echéance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commencer au moment du semis. ▪ Cette mesure doit être mise en œuvre au plus tard en 2020
Références	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Site internet dédié aux zones tampon « Intégration des zones tampons dans la gestion des bassins versants pour la prévention des pollutions diffuses agricoles » par l'irstea et l'Agence française pour la biodiversité : http://zonestampons.onema.fr/mettre-en-place-une-zone-tampon ▪ Fiche PROBIOR « Au service de la biodiversité » N°5 : GERER ET PRESERVER LES RIPI-SYLVES : http://www.chasse-nature-occitanie.fr/agriculture-et-territoire/agriculture/documents/Fiches-probior/5-ripsylves.pdf

Pour en savoir plus : [Centre de ressources](#)

Cette fiche-action fait partie des supports de formation créés dans le cadre du projet «La biodiversité dans les marques, labels et certifications de l'industrie agroalimentaire ». L'objectif est de préserver la biodiversité liée aux productions agricoles, en intégrant des critères de biodiversité ambitieux dans les référentiels d'approvisionnement de l'industrie agroalimentaire.

Editor: «La biodiversité dans les marques, labels et certifications de l'industrie agroalimentaire»; Solagro, agence good

Photo credits: Icons: © LynxVector / Fotolia, © Philipp Schilli / Fotolia, © nikiteev / Fotolia

Partenaires du projet



Supported by



www.food-biodiversity.eu/fr